ZGOPIS

- TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Chef de Garage T.P.M. de <u>KIGALI</u>.-
- TRANSAIS copie pour exécution à l'onsieur le Secrétaire de la Résisence à KIGALI.-

NOTS DE SERVICE POUR MANSILURS LES MAMBRES DU PERSONNEL RESIDENCE (T O U S )

J'ai constaté de nombreuses anomalies dans l'emploi de véhicules T.P.M. mis à la disposition des différents services et de la Résidence.

Je rappelle notament que les véhicules TPM-Agri ne sent attachés à une fonction mais à une personne, et que les véhicules TPM-Résidence sont mis à la disposition d'une personne pour une période déterminée suite à une demande de transport établie par mon délégué (le Secrétaire de la Résidence).

KIBUNGO 4801

La mutation inconsidérée de véhicules TPM au gré des Agents de certains services provoque des demandes incessantes de véhicules TPM-Réd dence par les Agents dépourvus de leur véhicules TPM habituel parfois sans avertissement préalable de la part du nouvel utilisateur.

L'attention des Agents du Service de l'Agriculture est attirée sur les instructions de la lettre 551/931/2.S.408 du 22 avril 1958 de Monsieur le Directeur du Service de l'Agriculture du Rusada-Urundi.

Afin d'être tenu régulièrement au courant de la situation du parc des véhicules et d'égiter les mutations inconsidérées, j'ai décidé les mesures suivantes :

- I) établissement par le Conseiller responsable d'un tableau complet de tous les véhicules TPM utilisés par son service au Ruanda;
- 2) ce tableau sera remis eu Secrétaire de la Résidence, qui y mentionnera les mutations autorisées;
- 3) les mutations des véhicules du service de l'Agriculture ne pourront être effectuées que conformément aux dispositions de la lettre 551/ 931/2/S/408 du 22 avril 1958 de Monsieur le Directeur du Service de l' Agriculture du Ruanda-Urundi. Les demandes de mutations seront envoyées sous mon couvert et examinées conjointement par le Conseiller responsable et le Secrétaire de la Résis

ha cas de force ma jeure je pourrai attribuer proviscirement ou réquisitionner un véhicule.

> Kigali, le 5 me rs 1960. Le Résident Spé cial du Rusada, Colonel BEM. LOGIST,G. Sé.Colonel BEM. LOGIEST,G.

Nº 1960/Pers.

TRANSMIS copie en annexe à Monsieur l'Administrateur de Territoire à

KIBUNGU.-

Pour le Résident Spécial du Ruanda, l'Administrateur Territorial Assistant Chargé des fonctions administratives à la Résidence

H.REIMHARD.-

The today

221 FP 3 0 2 6 2